



REPUBLIQUE ET CANTON DE GENEVE
Département de l'instruction publique, de la formation et de la jeunesse
**Commission de formation professionnelle
du pôle "Santé et Social"**

Commission de formation professionnelle du pôle "Santé et Social"
p.a. Office pour l'orientation, la formation professionnelle et continue
Rue Prévost-Martin 6
Case postale 192
1211 Genève 4

N/réf. : DIP – Z 336

Genève, le 1^{er} décembre 2022

**Rapport d'activité législature 2018-2023
4^e année
(1^{er} décembre 2021 – 30 novembre 2022)**

I. Bases légales de la commission

- 1.1. loi sur les commissions officielles, du 18 septembre 2009 (A 2 20);
- 1.2. règlement sur les commissions officielles, du 10 mars 2010 (A 2 20.01);
- 1.3. loi sur la formation professionnelle, du 15 juin 2007 (C 2 05), art 78 à 81;
- 1.4. règlement d'application de la loi sur la formation professionnelle, du 17 mars 2008 (C2 05.01) articles 87 à 92.

II. Compétences légales de la commission

En respect de la loi sur la formation professionnelle, du 15 juin 2007 (C 2 05), art 78 à 81, les commissions de formation professionnelle ont pour tâche de veiller au bon fonctionnement de la formation professionnelle, dans l'ensemble des filières aux niveaux secondaire et tertiaire non universitaire, et de faire toutes les propositions nécessaires à son développement et son amélioration.

III. Activités de la commission

La commission s'est réunie le 2 mars 2022 et le 28 septembre 2022.

Les thèmes suivants ont été abordés :

- Analyse des indicateurs de la formation professionnelle (contrats dual et plein-temps, taux de résiliation et résultats aux examens de fin d'apprentissage) et retours des groupes de travail au sein des commissions spécifiques pour favoriser la diminution des échecs dans les professions à risque.
- Présentation du dispositif des référents métiers – Information et orientation scolaires et Professionnelles (IOSP) de l'Association Paritaire Formation Professionnelle (APFP), qui ciblera trois objectifs : valoriser la formation professionnelle - promouvoir les métiers - harmoniser et mutualiser les pratiques.

- Effectifs de la rentrée 2022-2023 : 429 contrats d'apprentissage approuvés, ce qui représente une progression de 6,2 % par rapport à l'année de référence 2020.
- Bourse des places d'apprentissage : un nombre conséquent d'institutions ne signalent pas l'ouverture des places d'apprentissage, ce qui fausse la vision. Des mesures de facilitation administrative sont proposées aux partenaires afin de remédier à ce point. Les chiffres des nouvelles autorisations de former confirment une progression quant au nombre d'entreprises formatrices, mais celles-ci demeurent encore insuffisantes au regard des besoins.
- Informations relatives à l'ouverture du futur centre de formation professionnelle Santé-Social à Bernex à l'horizon 2028.
- Bilan des Portes ouvertes 2022 des CFP Santé et Social en présentiel et constat d'une baisse de fréquentation de 30 %.
- Point de situation concernant la classe de maturité professionnelle en 2022, conditions d'éligibilité et rôle des employeurs.
- Discussion et enjeux concernant la stratégie de prospection ciblée dans les pôles de formation, en regard de la Vision 2030 des besoins de main d'œuvre qualifiée.
- Mise en œuvre des formations dual - mixtes : bilan de la première année d'expérience du dispositif satisfaisant. Les modalités de mise en œuvre des dispositifs de formation dual-mixte existantes à Genève sont explicitées.
- Réseaux d'entreprise : l'OrTra Santé Social, grâce à un financement de la Fondation pour la Formation professionnelle et continue (FFPC), développe des réseaux d'entreprises pour les profession d'ASE, d'ASSC et d'assistant.e. médical CFC (AM). Des projets similaires sont en cours avec la fédération des institutions petite enfance genevoises suburbaines (FIPEG), l'association des Médecins du canton de Genève (AMGe) et l'Association genevoise des assistant.e.s médicaux (AGAM).
- Résultats des procédures de qualifications 2022 : le taux de réussite pour le pôle Santé Social s'élève à 90.2 %, en regard d'une moyenne cantonale à 82.6 %.
- Informations des commissions spécifiques.
- Préapprentissage d'intégration (PAI+) : point de situation sur le dispositif pour le métier d'aide en soins et accompagnement (ASA). Le domaine dentaire se montre intéressé par le dispositif.

IV. Secrétariat de la commission

Office pour l'orientation, la formation professionnelle et continue - Service de la Formation professionnelle.

Le secrétariat effectue les missions suivantes :

- mise à jour de la base de données des membres des commissions de formation professionnelle,

- convocation des séances de la commission; rédaction et diffusion des notes de séance.

V. Frais de la commission

A. *Jetons de présence pour tâches ordinaires (art. 24 RCOF)*

Frs 3'038.75

B. *Jetons de présence pour tâches extraordinaires (art. 25 RCOF)*

Néant.

C. *Corrections d'examens écrits et examens oraux (art. 26 RCOF)*

Néant.

C. *Remboursement de frais (art. 28 RCOF)*

Néant.

Danielle PARMENTIER
Présidente

